

- Fiche Récapitulative -

1. **Calendrier et déroulement des inscriptions périscolaires**

**Pour l’année 2021/2022**



**RAPPEL IMPORTANT** : Le nombre de place d’accueil est limité. Ne réservez que les créneaux dont vous avez besoin afin de permettre à un maximum de familles de pouvoir s’inscrire !

1. **Comment constituer mon dossier**

Votre dossier doit obligatoirement comporter les pièces suivantes :

* + - * Le dossier de demande d’inscription complété et signé avec la photo de l’enfant,
      * Photocopie du dernier avis d’imposition pour les deux parents
      * En cas de divorce ou de séparation des parents, une copie de la décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale
      * Attestation de l’employeur pour les deux parents
      * Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé. Les vaccins doivent être à jour (1)
      * Attestation d’assurance concernant les enfants à inscrire à l’AL (Responsabilité civile et individuelle accident)
      * Justificatif de domicile (quittance de loyer, électricité…) datant de moins de 3 mois
      * En cas de garde alternée, l'attestation à fournir est celle du parent chez lequel l'enfant a sa résidence principale
      * Justificatif MSA (si vous êtes affilié à ce régime)
      * Un exemplaire du protocole d’accueil individualisé (PAI) complété par le médecin (pour les enfants concernés (2)

1. Les vaccinations sont obligatoires en collectivité, sauf contre-indication signée du médecin traitant.

(2) Lors de l’inscription, les parents signalent si l’enfant bénéficie d’un Projet d’Accueil Individualisé (PAI), est sujet à des allergies, de l’asthme, des problèmes de santé ainsi que tout autre renseignement essentiel à l’accueil et à la sécurité de l’enfant.



Compte tenu du protocole sanitaire en vigueur et de l’accueil limité du public, les dossiers d’inscription sont à déposer exclusivement en main propre, **sur rendez-vous** à l’Accueil de Loisirs **du 6 au 16 avril 2021** (délai de rigueur).

**IMPORTANT : la demande d’inscription n’est effective et recevable qu’après complète constitution du dossier.**

La direction du l’accueil de loisirs attire votre attention**:**

📑 **Le règlement de la structure a été modifié**, merci d’en prendre connaissance.